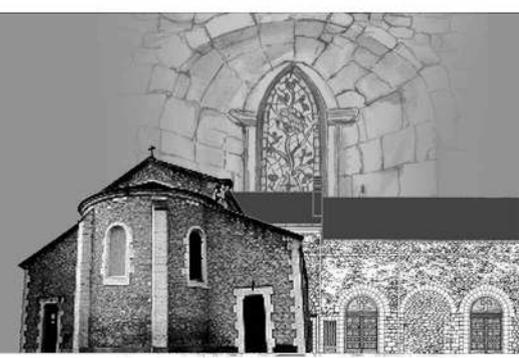




# La Voix des Clochers



N° 17 • Prieuré Sainte Jeanne d'Arc  
Prix indicatif 2 euros

Novembre-Décembre 2010

## Le denier du culte est-il une aumône ?

Parler d'argent est toujours délicat pour nous prêtres qui devons garder l'esprit de pauvreté et le détachement des biens de ce monde, et vous pourriez croire que cet éditorial est très intéressé. Bien évidemment, je ne vous cache pas que nous comptons beaucoup sur votre générosité pour assumer les charges actuelles mais également pour soutenir les projets dont nous vous ferons part dans quelque temps et que je confie à vos prières. Néanmoins, après quelques précisions sur l'aumône, la dîme et le denier du culte, c'est surtout des bienfaits de l'aumône dont je veux vous parler.

### ◆ L'aumône

Le mot aumône du grec *eleemosyna* signifie compassion. On distingue les aumônes spirituelles qui sont des actes de charité pour l'âme du prochain et les corporelles qui sont des actes d'assistance pour son corps et ses intérêts matériels. Concrètement l'aumône du chrétien et celle du païen ne se différencient pas, mais formellement l'acte du chrétien est bien supérieur, inspiré qu'il est par un motif plus noble, disons mieux par un motif surnaturel, l'amour de Dieu et du prochain

### ◆ La dîme et le denier du culte

La dîme est évoquée pour la première fois dans l'Ancien Testament lorsqu'Abraham fit don du dixième de ses biens à Melchisedech : « Melchisedech, roi de Salem, fit apporter du pain et du vin: il était le sacrificateur du Dieu Très Haut. Et il bénit Abraham et dit : *Béni soit Abraham par le Dieu Très-Haut, maître du ciel et de la terre : Et béni soit le Dieu Très Haut qui a livré les adversaires entre tes mains.* Et il lui donna la dîme de tout. »

Sous la loi Moïsaïque, les onze tribus d'Israël donnaient la dîme à la tribu de Lévi qui n'avait pas reçu de terre en héritage car elle était consacrée au culte du Seigneur.

Dans le Nouveau Testament, Jésus-Christ ne statue rien sur le devoir de la dîme et saint Paul, tout en rappelant que *ceux qui servent l'autel doivent vivre de l'autel*, laisse une grande liberté dans les dons précisant seulement l'intention : *donner avec joie.*

Dans les premiers siècles de l'Église, le clergé vivait des offrandes spontanées des fidèles. Au fil du temps, l'Église ayant grandi et mis en place de nombreuses institutions, il devint nécessaire d'établir des règles qui permettraient de garantir le bon fonctionnement et le soutien permanent des œuvres et du clergé.

La dîme ou impôt ecclésiastique fut abolie le 4 août 1789 en même temps que les privilèges du clergé. Désormais ce sont des concordats qui vont régler le problème de l'entretien du clergé. Ainsi encore dans quelques pays, le prêtre est salarié par l'état et la dîme entrera dans les impôts, comme cela se pratique encore en Allemagne, en Suisse...

En France, suite à la séparation de l'Église et de l'État, on parle de denier du culte. Nous nous trouvons un peu comme dans les premiers siècles de l'Église, et par conséquent le denier du culte, tout en restant un devoir en justice dans le fond et pour un

SOMMAIRE	
Mot du prêtre .....	1
Le suaire de Cadouin .....	3
Introït de Noël .....	5
40 ans de la FSSPX .....	6
Notes de lecture .....	6
Activités du prieuré .....	7
Calendrier liturgique .....	8

minimum que l'on évalue à une journée de travail, demeure néanmoins une oeuvre de charité laissée à la libéralité de chacun.

Est-il donc exact de dire que la dîme et le denier du culte sont des aumônes ? Bien que la dîme et le denier du culte relèvent fondamentalement d'un devoir en justice envers l'Église, tandis que l'aumône est un acte de charité pour le prochain, il arrive souvent que dîme et denier du culte soient également des œuvres de charité tant dans l'intention de celui qui donne, que dans l'objet puisque c'est un moyen indirect de faire des aumônes spirituelles qu'on ne peut pas accomplir par soi-même comme l'instruction des ignorants et de la jeunesse. Donner par exemple pour les missions, les écoles ou les séminaires est vraiment une œuvre de charité et donc une aumône.

### ◆ Les bienfaits

De quelcôté que nous considérons l'aumône, le prix en est si grand qu'il est impossible de vous en faire connaître tout le mérite ; ce ne sera qu'au jour du jugement que nous en comprendrons toute la valeur. Et en effet, Jésus-Christ, quand Il nous parle du jugement qu'Il nous fera subir, ne nous parle uniquement que de l'aumône corporelle en disant aux bons : *J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ...* » et aux méchants : *J'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger...*

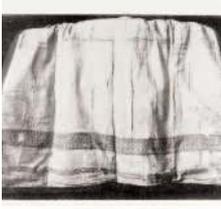
Le Saint Curé d'Ars commentant cette parole de Jésus-Christ rapportée par saint Luc : *Donnez l'aumône, et vos péchés seront effacés*, s'exclamait : « Que pouvons-nous imaginer de plus consolant pour un chrétien qui a été assez malheureux pour pécher que de trouver un moyen si facile de satisfaire à la justice de Dieu pour ses péchés ? Oh ! Mes Frères que le bon Dieu est bon de se contenter de si peu de choses. » Nous lisons dans l'Écriture sainte que le Seigneur dit à son prophète Isaïe : *Va dire à mon peuple que leurs crimes m'ont tellement irrité que je ne peux plus le souffrir : je vais les punir et les perdre pour jamais.* Le prophète se présenta donc au milieu du peuple assemblé et leur rapporta les paroles de Dieu. Puis Isaïe leur expliqua : *J'ai un conseil à vous donner, il est très puissant pour attendrir le cœur du Seigneur, et vous pouvez en quelque sorte le forcer à vous faire miséricorde. Voici ce que vous avez à faire : donnez une partie de vos biens à vos frères qui sont pauvres ; donnez du pain à celui qui a faim, des habits à ceux qui sont nus, et vous verrez subitement changer votre sentence.* En effet, à peine eurent-ils commencé à faire ce que le prophète leur

avait conseillé que le Seigneur appela Isaïe, et lui dit : *Va dire à mon peuple qu'il m'a vaincu, que la charité qu'ils ont exercée envers leurs frères a été plus forte que ma colère. Va leur dire que je les pardonne et que je leur promets mon amitié.*

Notre Seigneur promet bien des bénédictions à celui qui donne : *si vous faites l'aumône, je bénirai vos biens d'une manière toute particulière. Donnez et il vous sera donné ; si vous donnez en abondance, il vous sera donné en abondance.*

Un exemple vaut mieux que de longues considérations ; voici un témoignage récent (2000), celui de cette Canadienne, mère de quatre enfants et auteur du livre *Manuel de survie d'une mère de famille* : « Philip et moi avons donné la dîme auparavant, mais celle-ci avait ressemblé à une sorte d'option qui ne revêtait pas de caractère systématique. Si nous tombions dans des difficultés financières, celles-ci semblaient de vraies bonnes excuses pour cesser de donner la dîme ou, tout au moins, la réduire ; très fréquemment, c'était moi qui rechinai à la donner alors que nous disposions de ce dont nous avons besoin ! C'est alors que je devenais folle de rage contre Dieu parce qu'Il nous prenait tout notre argent, oubliant complètement que tout lui appartient et que je ne suis que l'intendante. D'autres fois nous serrions les dents, supportions tout vaillamment et faisons l'expérience de vraies bénédictions. Il n'était pas rare que je lance ce type d'appel : *d'accord Seigneur, j'ai besoin d'un chèque dans ma boîte aux lettres lundi matin*, et de fait, il y en avait un qui m'attendait dans la boîte aux lettres. Quand on donne la dîme comme un devoir de justice, Dieu intervient de nombreuses manières pour aider ses enfants : en nous donnant des idées de planifications financières auxquelles nous n'avons jamais pensé auparavant ; en nous conduisant dans un magasin soldant la plupart des produits dont nous avons besoin pour la semaine ; en nous apportant de nouvelles possibilités d'embauche au moment où l'emploi occupé ne correspond plus à nos charges ; par des cadeaux providentiels. Le fait est que Dieu pourvoit, intervenant dans le temps et l'espace pour aider ses enfants par un moyen ou par un autre, même si cela doit relever du miracle... Finalement, j'appris quelque chose de très instructif : la dîme est un outil, un moyen qui sert à détacher nos coeurs des désirs désordonnés... Donner la dîme me donnait accès à la grâce divine afin que celle-ci convertisse mon cœur, précisément ce même cœur que j'étais incapable de changer par ma seule volonté.

Abbé Jean Marie Salaün



## Le suaire du Buisson de Cadouin

Chaque année, et ce jusqu'en 1932, se déroulait à Cadouin au mois de septembre l'ostension du suaire avec concours de milliers de personnes. La « relique » enchâssée était portée en procession par quatre prêtres revêtus de dalmatiques. Mais en 1934, quelques jours avant l'ostension annuelle, Mgr Georges Louis, évêque de Périgueux et Sarlat, interdit la vénération de la vénérable pièce d'étoffe. Que s'est-il donc passé pour que l'autorité épiscopale interdise ce pèlerinage multiséculaire ? C'est ce que nous allons voir.

Dans sa forme actuelle, c'est un tissu de lin de 2m81 de long sur 1m13 de large, entièrement doublé de velours rouge. La première attestation authentique de l'existence du suaire de Cadouin est de l'an 1214. C'est l'acte par lequel Simon de Montfort donne à l'abbaye la dîme de la pêcherie de Castelnaud et une rente de vingt-cinq livres périgourdines sur cette pêcherie pour l'entretien d'une lampe qui devra brûler nuit et jour devant le suaire ; aux jours d'ostension on allumera deux lampes au lieu d'une. Le suaire est donc à Cadouin en 1214. Comment y est-il venu ? A cette question trois récits prétendent fournir une réponse.

Le premier se lisait au milieu du 17<sup>ème</sup> siècle sur une pancarte de parchemin apposée dans l'église de Cadouin, du côté évangile. D'après la pancarte, le *Sudarium Capitis* dont Antoine de Plaisance a entendu parler au 6<sup>ème</sup> siècle - on disait alors qu'il était dans un monastère des bords du Jourdain - qu'a vu à Jérusalem en 670 et soigneusement décrit l'évêque Arculf, ce même *Sudarium* est découvert au cours de la première croisade. L'évêque du Puy, Adémar de Monteil, qui s'en est assuré la possession, sentant venir la mort le confie à l'un de ses chapelains. Celui-ci, sentant à son tour ses jours comptés, remet la relique à un prêtre du Périgord

qui dès son retour en France la dépose en son église, voisine de Cadouin. Peu après, un violent incendie détruit entièrement l'édifice. Les moines de Cadouin, accourant à la nouvelle du sinistre, s'emparent de la relique miraculeusement épargnée par le feu et la transportent chez eux. Le pauvre prêtre, pour ne pas perdre tout à fait son trésor, n'a d'autre ressource que de se faire admettre parmi les religieux.

Le deuxième texte dérive certainement du précédent et n'y ajoute que des détails de peu d'importance. Notons cependant que le cleric périgourdin, « après le décès de son maistre, prind un barillet, an millieu duquel il fit un moyen de bois, en telle sorte que le barillet se trouva divisé en deux. Et lors il mit ce sacré linge dans une de ces moytiés et dans l'autre mettoit sa boisson et en ceste sorte le porta en son pays natal et le posa en une esglize près

Cadouin, laquelle, il avoit en charge, et craignant que quelcun lui enlevât ce sien trésor, le laissa dans le barillet, lequel il mit dans une armoire près de l'autel, ce qu'il manifesta seulement à quelques religieux de Cadouin ». Suit le récit de l'incendie. « Les religieux, advertis de ce feu, y accourent et

ayant rompu la porte de l'armoire, apportèrent ce barillet dans leur esglize. » Le cleric de protester. « Le différent fut composé en ce que [il] fut receu religieux avec eux et la garde de ceste relique lui fut commise, sa vie durant, dans ce monastère ».

Le troisième récit est celui d'Albéric, moine des Trois-Fontaines, au diocèse de Liège. Albéric vivait au 13<sup>ème</sup> siècle et prétendait tenir les faits de Radulfus qui aurait écrit lui-même, un siècle plus tôt, une chronique de la première croisade. A l'en croire le suaire aurait été découvert à Antioche près de la Sainte Lance, dans un vase de plomb. L'évêque du Puy s'en étant rendu maître le laissa en mourant



à l'un de ses chapelains. Il lui remit en même temps une lettre dans laquelle il ordonna aux chanoines du Puy de recevoir comme l'un des leurs le porteur de la relique. Les chanoines refusant de l'accepter, le chapelain revint dans son pays natal. A la suite d'un incendie qui laisse intact le suaire, il le porta lui-même de son plein gré dans l'abbaye de Cadouin. Ces derniers faits se passent, d'après la pancarte, environ l'an 1117.

Le suaire arrive à Cadouin. Les dernières années du règne de Philippe le Bel nous ont fourni le premier texte absolument authentique sur la relique de Cadouin. C'est au même temps que nous devons le deuxième. En 1217 en effet, ou peut-être en 1219, Amaury de Montfort confirma la donation consentie par son père et y ajouta une rente de cent sols. Il donna en outre à l'abbaye un vase d'or pour remplacer le vase d'argent qui renfermait jusque là le suaire. Pendant longtemps on a considéré le voyage de Saint Louis à Cadouin comme un fait hors de discussion et l'année 1933 a vu se former puis disparaître un comité chargé de faire ériger une statue du saint roi devant l'église abbatiale. En fait le roi ne vint pas à Cadouin en partant pour la croisade. Il sortit de la capitale en mars 1270, passa par Melun, Fontainebleau, Sens, Vézelay et en avril il était à Fleurey, Chagny, Citeaux, Mâcon, Lyon. Il lui fallu tout le mois de mai pour descendre jusqu'à la mer par Sommières et Nîmes et il arriva à Vauvert le 2 juin pour s'embarquer à Aigues-Mortes le 1er juillet. Le voyage serait-il donc de 1269 comme le prétend un chanoine de Tarde ? Mais l'itinéraire du roi ne signale pour cette année-là aucun voyage dans le Midi. Par contre le roi alla dans l'Ouest et au cours de ce déplacement il passa par Caen. Dès lors, tout s'explique : Saint Louis a bien visité en 1269 un *Cadomum*, mais c'est Caen, et non Cadouin qui s'appelait d'ailleurs *Caduinum* ou bien *Cadunium*.

La renommée qui lui manquait encore, c'est au cours de la guerre de Cent Ans que le suaire la conquit. Les dévastations auxquelles se livrèrent les gens de guerre incitèrent tout naturellement les moines à demander au Pape aide et protection. Ils le firent au nom de leur relique et les Papes multiplièrent les faveurs. En 1344, Clément VI accorda un an d'indulgences à ceux qui visiteront le suaire entre le dimanche de la Passion et celui de Quasimodo, ce suaire où saint Joseph [d'Arimathie] enveloppa le corps inanimé de N.-S. après sa descente de croix.

En 1368 Urbain V accorda pour dix ans, cinq années d'indulgences à ceux qui se rendront à Cadouin et y feront une aumône aux fêtes de la Nativité, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de la Résurrection, de l'Ascension, du Corpus-Christi, aux quatre fêtes de la Sainte Vierge, à la Saint Pierre et Paul ou encore entre le mercredi des cendres et le dimanche de Quasimodo. En ajoutant à ces cinq ans cinq quarantaines et en fixant le terme de l'indulgence à vingt années, Grégoire XI précisa que « le Suaire de Notre-Seigneur est vénéré à Cadouin et [que] la dévotion attire vers lui une grande foule ». Ces protections, si hautes furent-elles, restaient trop lointaines. En 1392 pour empêcher les Anglais de s'emparer du suaire, l'abbé Bertrand de Moulins le porta à Toulouse. L'archevêque de cette ville assisté de neuf évêques et plus de trente mille fidèles assistèrent à la cérémonie au cours de laquelle la relique fut déposée dans l'Église du Taur. Près de cette église les chanoines de la cathédrale Saint-Etienne achetèrent une maison où vinrent se loger l'abbé et quelques religieux de Cadouin. Les offrandes des fidèles permirent bientôt d'y adjoindre un oratoire.

Naturellement les Périgourdins protestèrent. Pour rentrer en possession du Suaire ils firent intervenir les personnalités les plus influentes, mais une assemblée de prélats réunie à Toulouse, donna licence à l'abbé de différer son retour. C'est donc à Toulouse qu'en 1399 Louis de Sancerre vint chercher le suaire pour le roi Charles VI qui en attendait la guérison de sa « frénésie ». Le linge fut transféré à Paris par l'abbé et l'archevêque qui le portèrent d'abord au Louvre puis le déposèrent dans l'église des Cisterciens de Saint-Bernard. Là il fut exposé un mois durant à la vénération des Parisiens. Les chroniques rapportent qu'on *lui attribua plusieurs miracles combien qu'on n'en déclarast aucuns particulièrement*. Le 30 novembre l'église du Taur de Toulouse recouvrit son trésor. Elle le conserva durant plus d'un demi-siècle encore malgré la tentative que firent à nouveau les Périgourdins vers 1431 pour en obtenir la restitution. Des lettres de Charles VII, en date du 2 août 1431, autorisèrent en effet l'abbé à rester avec ses religieux dans la maison du Taur pendant quelques années encore. Et cette situation se prolongea jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans.

(A suivre)

Abbé Jean Marc Ledermann

# Introït de la messe du jour de Noël

*Un enfant nous est né et le Fils nous est donné. Son sceptre est sur son épaule ; et il sera appelé Ange du Grand Conseil ». Psaume 47 Chantez au Seigneur un cantique nouveau car il a fait des choses merveilleuses.*

Qu'en peu de lignes l'Église nous dit de grandes et belles choses sur l'économie du Salut. *Puer natus est nobis*. Le monde crie sa joie ; le Sauveur que les hommes attendaient vient de leur être donné : c'est un petit enfant d'homme. Et ce petit enfant c'est le Fils de Dieu, le Verbe fait chair, Dieu en personne qui vient régner sur le monde en tenant son sceptre, non pas dans sa main mais sur son épaule car son sceptre royal c'est la croix. Quel nom portera-t-il ? Il sera appelé *Ange du Grand Conseil* car au terme de son séjour sur terre il triomphera pour la gloire même de Dieu son Père.

Tout est dit. Ce petit enfant qui repose dans une mangeoire commence, dès cet instant, à conquérir le monde et à régner sur lui par la croix, cette croix de bois qui est l'unique et indispensable moyen par lequel le monde sera sauvé et pourra jouir de la Paix.

Quant à la mélodie, elle est extraordinairement démonstrative. A l'inverse de l'introït de la messe de minuit, qui nous introduit dans l'intimité même de la Trinité, hors du temps et donc du mouvement, à la messe du jour nous sommes sur terre, au milieu des hommes qui font éclater leur joie. *Puer*, sol ré ré, c'est un cri de joie qui éclate de façon spontanée pour annoncer la nouvelle de la naissance du Sauveur à nos voisins, à nos amis, au monde entier. Joie qui demeure mais qui se teinte d'une certaine gravité dès la deuxième phrase car le mystère est là : ce petit d'homme c'est le Fils de Dieu (il possède et la nature humaine et la nature divine) et la courbe mélo-

Intr.

U-er \* ná-tus est nó-bis, et lí-li-us dá-tus est  
nó-bis : cá-jus impé-ri-um super hú-mo-rum é-  
jus : et vocá-bi-tur nó-men é-jus, má-gni consi-  
li-í Ange-lus.

dique descendante sur *filius* exprime la tendresse, la vénération, l'adoration qui doivent être les nôtres devant la crèche. Puis la phrase prend une ampleur majestueuse pour évoquer le sceptre (*imperium*) la croix que portera le Christ, le Christ qui est notre roi. A Cette évocation de la croix qui meurtrira les épaule du Seigneur la mélodie se fait pesante et se nuance de tristesse pas trois *clivis* dont la dernière est accentuée par un *épisode* et toutes trois sont renforcées par la *tristrophe*. Puis la mélodie revient de façon puissante et majestueuse sur la dernière phrase *et vocabitur nomen ejus...* car l'autorité divine qui nous dit comment il faudra l'appeler s'affirme dans le rythme même de la finale qui souligne avec solennité la grandeur même du Christ Rédempteur. Notez à ce propos la *répercussion* que doit faire la chorale sur le mot *consilii* et les *épisodes* majestueux sur *Angelus*.

Cet introït sera chanté de façon très joyeuse et le psaume final conclura avec entrain et vivacité cette pièce qui doit donner toute sa coloration à la messe du jour.

*Semper laus ejus in ore meo.*

## Notre-Dame de Fontpeyrine



►►► **Mercredi 8 septembre** : à l'issue de la messe en l'honneur de la Maternité de la Très Sainte Vierge Marie, eut lieu la bénédiction des voitures.

**Samedi 11 décembre** : messe à 10h30





# La Fraternité fête ses 40 ans

Le 1<sup>er</sup> novembre 1970, Mgr François Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, signait le décret d'érection de la Fraternité Sacerdotale Internationale Saint Pie X : « Nous, François Charrière, le Saint Nom de Dieu étant invoqué, et toutes prescriptions canoniques observées, décrétons ce qui suit : est érigée dans notre diocèse, au titre de *Pia Unio*, la Fraternité Sacerdotale Internationale Saint Pie X. Nous implorons les bénédictions divines sur cette fraternité sacerdotale afin qu'elle atteigne son but principal qui est la formation des prêtres. »

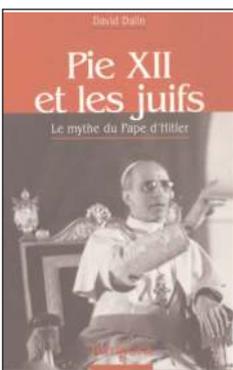
Qui eut cru à l'époque que cette petite Fraternité serait composée quarante ans après de plus de 200 séminaristes provenant d'une trentaine de pays, et de 529 prêtres exerçant leur ministère dans 34 pays ? La Fraternité sacerdotale Saint-Pie X compte aujourd'hui six séminaires internationaux établis sur quatre continents ; elle exerce un ministère de type paroissial à travers ses prieurés et se consacre à de multiples œuvres : tiers-ordres, aumô-

neries, maisons de retraites spirituelles, écoles primaires et secondaires, enseignement supérieur, résidences pour personnes âgées, dispensaires et missions, œuvres de charité.

Mais n'oublions pas le but de la Fraternité rappelé par son fondateur Mgr Marcel Lefebvre :

*Notre naissance s'est faite dans l'Église et pour l'Église et pour ce que l'Église a de meilleur et d'essentiel : le sacerdoce véritable, fait pour le Saint Sacrifice, tel que Notre-Seigneur l'a institué, tel que l'Église l'a confirmé dans tout son Magistère... C'est dans la confiance absolue dans la pérennité du Sacerdoce catholique et du Sacrifice que nous avons persévéré dans le développement de l'œuvre. Approfondir ce grand mystère de notre foi qui est la Sainte Messe, avoir pour lui une dévotion sans bornes, le mettre au centre de nos pensées, de nos cœurs, de toute notre vie intérieure, ce sera vivre de l'esprit de l'Église. Toute l'Écriture est tournée vers la Croix, vers la victime rédemptrice et rayonnante de gloire et toute la vie de l'Église est tournée vers l'autel du Sacrifice et par conséquent sa principale sollicitude est la sainteté du Sacerdoce.*

## Notes de lecture



**Pie XII et les juifs, le mythe du pape d'Hitler, par David DALIN**  
Edition Tempora

On se souvient du tollé soulevé par les « médias » lorsque le pape Jean-Paul II annonça son intention d'ouvrir le procès en béatification de Pie XII. Et le tumulte redoubla quand Sa Sainteté Benoît XVI - un pape « allemand » (nazi ?) - fit part de sa décision de poursuivre la procédure de béatification.

C'est un juif David Dalin, professeur d'histoire et de sciences politiques à l'« Ave Maria University », qui a entrepris de démontrer l'inanité de l'accusation, portée contre Pie XII, d'avoir conservé le silence, et de s'être abstenu de toute action en faveur des juifs persécutés par Hitler. Après en avoir dénoncé les initiateurs et les auteurs (principalement, Rolf Hochhuth, auteur de la pièce « le Vicaire », et John Cornwell, qui a écrit « The Hitler's Pope »), David Dalin fait un rapide historique des relations entre la papauté et les juifs au cours des siècles, puis rappelle les grandes lignes de la carrière d'Eugénio Pacelli jusqu'à son élection en 1939, en particulier sa nonciature à Munich et

comme secrétaire d'Etat de Pie XI, auquel il inspirera l'encyclique « Mit Brennender Sorge ».

Confronté à la seconde guerre mondiale dès son élection, il ne cessera, pendant toute la durée du conflit, de dénoncer les méthodes nazies dans les différents pays occupés en Europe, et d'encourager les initiatives en faveur des juifs, les accueillant même au Vatican et à Castel-Gandolfo, au point qu'Hitler envisagera même, en 1944, de le faire enlever.

Après la guerre, de nombreuses personnalités juives - Mme Golda Meier entre autres - témoignèrent de leur reconnaissance envers Pie XII. Mais même ces témoignages ne désarmeront pas la haine anti-catholique ; et la décision de Jean-Paul II concernant la béatification de Pie XII fut pour les ennemis de l'Eglise l'occasion de la déstabiliser, en démontrant que ce pape était antisémite. Pour ce faire, toutes les calomnies - comme, par exemple, l'histoire montée de toutes pièces du projet de « kidnapping » d'enfants juifs pendant la guerre - furent utilisées. Les milieux du cinéma y participèrent avec des films comme « Amen » de Costas-Gavras. Par contre, « la Passion du Christ » de Mel Gibson fut éreintée.

En contrepartie, l'auteur cite le cas du grand mufti de Jérusalem qui, dans le but d'interdire la fondation d'un état juif, s'engagera sur la voie du nazisme, et fut, dès les années 1930, un allié inconditionnel d'Hitler, auquel il semblerait qu'il ait inspiré la « solution finale ». Et c'est également le but des dirigeants actuels palestiniens, à commencer par Yasser Arafat, qui fut le disciple du mufti, et qui peut être considéré comme le père du terrorisme.

Ce livre présente un intérêt historique certain, du fait des nombreuses recherches effectuées par l'auteur.

# Les activités du prieuré

## Conférences spirituelles

### PROGRAMME

L'actualité du message de Sainte  
Thérèse de l'Enfant Jésus

À Bergerac les 2<sup>èmes</sup> dimanches du mois à  
16h00 : 14 novembre et 12 décembre

À Périgueux les jeudis après la messe  
vers 19h00 : 25 novembre et 16 décembre

## Confessions

Un prêtre se tient à votre disposition :

**Dimanche de 10h00 à 10h30**

**Mercredi de 18h00 à 18h30**

**Vendredi de 17h00 à 18h00** au parloir

**Samedi de 17h00 à 18h00** au parloir

Vous pouvez également vous confesser  
après les messes ou sur RDV.

## Cercles des jeunes foyers

- Le cercle Sainte Foy se réunit le jeudi  
tous les mois sur Bergerac à 20h00  
18/11 et 2/12

- Le cercle Saint Front se réunit le jeudi  
tous les mois sur Périgueux à 20h30  
18/11

## Récollecion de l'Avent

par

**M. l'abbé Gendron**

ancien missionnaire au Zimbabwe

**Samedi 27 novembre à Périgueux**

18h00 Messe suivie du diaporama sur la  
mission, du dîner et d'une adoration

**Dimanche 28 novembre à Bergerac**

10h30 : Messe

12h30 : Pique-nique familial

14h00 : Diaporama sur la mission

## Catéchisme d'approfondissement

Étude du *Catéchisme de la doctrine chrétienne*  
à partir de la Sainte Écriture, des Pères de  
l'Église, de saint Thomas d'Aquin et du  
Magistère.

Cours bi-mensuels au prieuré

Les vendredis à 19h10  
5/11; 26/11; 3/12; 17/12

## Catéchisme à Bergerac

Trois groupes :

- Débutants : 6-7 ans : Mme Thévenon
- Enfants de 8 à 10 ans : abbé Ledermann.
- Persévérance : abbé Salaün.

Le mercredi au prieuré,  
sauf pendant les vacances scolaires.

**16h45 Catéchisme / 18h00 Messe**

## Horaires de Noël à Périgueux

### Vendredi 24 décembre

Confessions de 17h00 à 18h30,  
et de 23h00 à Minuit

Veillée de Noël à 23h00

Messe à minuit

### Samedi 25 décembre

Messe de l'aurore à 9h15

Messe chantée du jour à 10h30

## Horaires de Noël à Bergerac

### Vendredi 24 décembre

Messe à 7h15

Confessions de 16h00 à 19h00  
puis de 22h00 23h00 ou sur Rdv

Veillée animée par les enfants à 23h00

Messe à minuit

### Samedi 25 décembre

Messe de l'aurore à 9h00

Messe chantée du jour à 10h30

## Carnet familial

Ont été unis par les liens du mariage

- M. Philippe Constantin et Mlle Élodie Bilan

Le 4 septembre

- M. Thierry de Bazelaire et Mlle Hélène de  
Tourdonnet

Le 9 octobre

## Dimanche 12 décembre

M. l'abbé Jacques Laguérie,  
2<sup>ème</sup> assistant du supérieur de district,  
effectue la visite canonique de notre prieuré

16h00 Conférence sur les parents de  
Sainte Thérèse de Lisieux

# Calendrier Liturgique

## NOVEMBRE

*Dimanche 7* 24<sup>e</sup> après la Pentecôte, 2<sup>e</sup> cl.

*Mardi 9* Dédicace de l'archibasilique  
du T. Saint Sauveur, 2<sup>e</sup> cl.

*Dimanche 14* 25<sup>e</sup> après la Pentecôte, 2<sup>e</sup> cl.

*Dimanche 21* 26<sup>e</sup> après la Pentecôte, 2<sup>e</sup> cl.

*Dimanche 28* 1<sup>er</sup> de l'Avent, 1<sup>ère</sup> cl.

*Mardi 30* Saint André, 2<sup>e</sup> cl.

## HORAIRES DES MESSES

**Bergerac :** Dimanche à 10h30  
Lundi, vendredi et samedi à 18h30  
Mardi à 7h15  
Mercredi à 18h00

**Périgueux :** Dimanche à 10h30  
Jeudi à 18h00

## DÉCEMBRE

*Vendredi 3* Saint François Xavier, 3<sup>e</sup> cl.

*Dimanche 5* 2<sup>e</sup> de l'Avent, 1<sup>ère</sup> cl.

*Mercredi 8* Immaculée Conception, 1<sup>ère</sup> cl.

*Dimanche 12* 3<sup>e</sup> de l'Avent, 1<sup>ère</sup> cl.

*Mercredi 15* Quatre-Temps, 2<sup>e</sup> cl.

*Vendredi 16* Quatre-Temps, 2<sup>e</sup> cl.

*Samedi 17* Quatre-Temps, 2<sup>e</sup> cl.

*Dimanche 19* 4<sup>e</sup> de l'Avent, 1<sup>ère</sup> cl.

*Mardi 21* Saint Thomas, 2<sup>e</sup> cl.

*Vendredi 24* Vigile de Noël, 1<sup>ère</sup> cl.

*Samedi 25* Nativité de Notre Seigneur, 1<sup>ère</sup> cl.

*Dimanche 26* Dans l'Octave de Noël, 2<sup>e</sup> cl.

*Lundi 27* Saint Jean, 2<sup>e</sup> cl.

*Mardi 28* Les Saints Innocents, 2<sup>e</sup> cl.

## Prieuré Sainte Jeanne d'Arc

2, rue de Clairat – 24100 Bergerac

Tél. : 05 53 22 56 89 – Fax : 05 53 22 59 18 – Courriel : fsspx24@gmail.com